



## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR LES ANNÉES 2023, 2024 ET 2025

Le rôle d'évaluation foncière de la Ville de Mont-Royal, qui sera en vigueur durant les exercices financiers de 2023, 2024 et 2025, a été déposé à mon bureau le 14 septembre 2022.

Toute personne qui désire consulter le rôle d'évaluation foncière peut le faire par Internet : [montreal.ca/demarches/consulter-le-role-devaluation-fonciere](http://montreal.ca/demarches/consulter-le-role-devaluation-fonciere). Un ordinateur sera disponible à cette fin à l'hôtel de ville, au 90, avenue Roosevelt, durant les heures normales d'ouverture.

Toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle d'évaluation foncière relative à une unité d'évaluation, peut déposer une demande de révision administrative prévue à la section I du chapitre X de la *Loi sur la fiscalité municipale* (R.L.R.Q., c. F-2.1).

Une demande de révision concernant ce rôle doit être déposée **avant le 1<sup>er</sup> mai 2023**, au moyen de la formule prescrite (disponible à l'hôtel de ville) et être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement de la Ville de Montréal, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée.

La demande doit être déposée au bureau du Service de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal (SEFVM), soit en personne à l'un des endroits suivants :

255, boul. Crémazie Est  
Bureau 600  
Montréal (Québec) H2M 1L5

1868, boulevard Des Sources  
Bureau 500  
Pointe-Claire (Québec) H9R 5R2

## PUBLIC NOTICE

### TABLING OF THE PROPERTY ASSESSMENT ROLL FOR THE YEARS 2023, 2024 AND 2025

The Town of Mount Royal property assessment roll, in effect for fiscal years 2023, 2024 and 2025, has been filed in my office on September 14, 2022.

Any person wishing to consult the property assessment roll may do so via the Internet: [montreal.ca/en/how-to/consult-property-assessment-roll](http://montreal.ca/en/how-to/consult-property-assessment-roll). A computer will be available for this purpose at Town Hall, 90 Roosevelt Avenue, during regular business hours.

Any person having an interest in contesting the correctness, existence or absence of an entry on the roll relating to a unit of assessment, may file an application for administrative review in accordance with division I of chapter X of the *Act respecting municipal taxation* (C.Q.L.R., chapter F-2.1).

An application for review in respect of the roll must be filed before **May 1<sup>st</sup>, 2023**, by means of the prescribed form (available at the Town Hall) and be accompanied by the sum of money determined by by-law of Ville de Montréal, otherwise the application is deemed not to have been filed.

The application must be filed at the office of Service de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal (SEFVM), either in person at one of the following locations:

soit par courrier recommandé, au :

Or by registered mail at :

Service de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal (SEFVM)  
255, boulevard Crémazie Est  
Bureau 600  
Montréal (Québec) H2M 1L5

Donné à Ville de Mont-Royal, le 16 septembre 2022.

Given at Town of Mount Royal on  
September 16, 2022.

Le greffier,

Alexandre Verdy  
Town Clerk